

Charnècles-Loisirs

Marché des collectionneurs – Règlement

Article 1 – Charnècles-Loisirs, association loi 1901, inscrite au registre des associations sous le numéro : W381002823 organise le dimanche 17 mars 2024 un « Marché des collectionneurs » du type multi-collections.

Article 2 – La participation est ouverte aux exposants particuliers et professionnels. Seuls seront acceptées les présentations de collections ; il ne s'agit ni d'une brocante, ni d'un pucier, ni d'un vide-grenier. Les objets devront être exposables sur table. L'organisateur se réserve le droit de refouler tout exposant ne respectant pas ces critères.

Article 3 – Les exposants devront tenir à la disposition de l'organisateur :

- ✓ Pour les particuliers : leur carte d'identité valide à la date de l'exposition
- ✓ Pour les professionnels : un extrait Kbis à jour.

Article 4 – Horaires : installation des exposants à partir de 7h30 – Ouverture au public de 9h à 18h – Départ des exposants impérativement seulement après 18h.

Article 5 – L'entrée est gratuite pour les visiteurs. Des tables de 1m80 sont mises à disposition des exposants au tarif de 8€ la table.

Article 6 – La réservation est obligatoire en utilisant le formulaire disponible sur le site www.charnecles-loisirs à la rubrique « Evénements ». L'inscription sera confirmée à réception d'un chèque de règlement libellé au nom de « Charnècles-Loisirs » et adressé à Mme Colette KUBIAK 507 Route de Bois Vert 38140 Charnècles.

Article 7 – Annulation par l'organisateur. En cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur, pour quel que motif que ce soit, les frais d'inscription seront restitués aux exposants sans autre indemnité.

Article 8 – Désistement d'un exposant.

- ✓ 15 jours avant l'événement : restitution de la totalité du règlement d'inscription
- ✓ 8 jours avant l'événement : restitution de 50% du montant du règlement d'inscription.
- ✓ Passé ce délai et sans motif sérieux justifié par un document officiel, le règlement reste acquis à l'organisateur.

Article 9 – La participation à ce « Marché des collectionneurs » entraîne la tacite acceptation des termes de ce règlement.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX